

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation
et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration
des démarches de développement durable
par les acteurs économiques

Bureau des services publics responsables

Circulaire du 26 octobre 2010 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK1027701C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : cette circulaire mensuelle contient les valeurs de divers indices et index (ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics). Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services, interprétation à retenir.

Domaine : écologie – développement durable.

Mots clés liste fermée : logement – construction.

Mots clés libres : bâtiment et travaux publics.

Références (circulaires complétées par la présente circulaire) :

Circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Pièce annexe : tableau des indices et index.

Publication : BO ; site circulaires.gouv.fr.

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat à Monsieur le secrétaire général et haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; laboratoires Est et Ouest parisiens ; services de la navigation ; services maritimes et de navi-

gation ; service national d'ingénierie aéroportuaire) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement ; directions départementales des territoires/des territoires et de la mer ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Madame la directrice du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices fournitures de végétaux (FV) et fournitures de graines (FG) ;
- des index bâtiments nationaux (BT) et des index travaux publics nationaux (TP) du mois de juillet 2010.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT 01 au *Journal officiel* de la République française.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris-La Défense, le 26 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*La chef de service de l'économie, de l'évaluation
et de l'intégration du développement durable,*
F. MAUREL

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux pour le mois de juillet 2010

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'État	BT 01	827,8
Terrassements	BT 02	781,1
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT 03	797,7
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	759,0
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	661,4
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	807,0
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	726,5
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	1 003,7
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	843,4
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	678,1
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	792,3
Charpente bois en :		
Résineux (7)	BT 16a	112,5
Chêne (7)	BT 17a	112,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7)	BT 18a	111,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT 19a	111,1
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT 20a	110,4
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	607,7
Aluminium	BT 27	680,0
Métal ferreux	BT 28	789,3
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	853,6
Tuiles en terre cuite	BT 32	680,9
Tuiles en béton	BT 33	764,9
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	707,7
Bardeaux d'asphalte	BT 35	686,0
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	1 148,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	957,0
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	696,1
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	685,9
Alliage d'aluminium	BT 43	684,1
Vitrierie, miroiterie (5)	BT 45	899,1
Peinture, tenture	BT 46	832,9
Électricité	BT 47	1 075,3
Ascenseurs	BT 48	958,6
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	164,4

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'État	BT 50	172,8
Menuiseries PVC	BT 51	151,9
Imperméabilité de façades	BT 52	148,4
Étanchéité asphalte, multicouche	BT 53	153,9

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de juin 2010 (466,1), utilisée pour le calcul des index BT du mois de juillet 2010.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.
L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).
(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.
(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25 ; la circulaire est disponible sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP ». Pour toutes informations : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :

Juillet 2010 827,8
Juin 2010 825,6

Variation **+ 0,27 %**

Évolution annuelle :

Juillet 2010 827,8
Juillet 2009 800,9

Variation **+ 3,36 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :

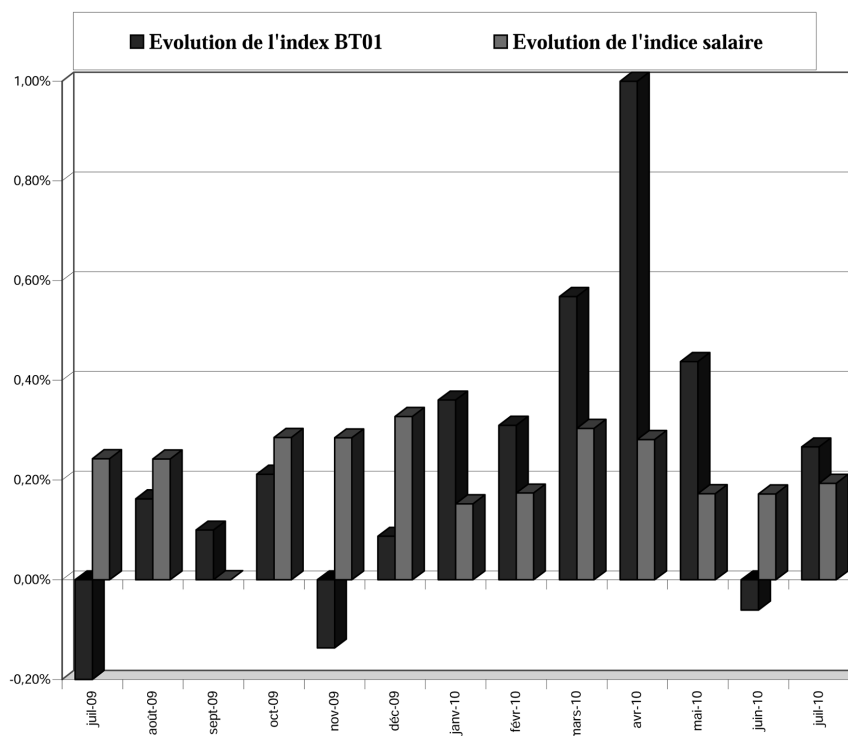
Juillet 2010 466,1 (valeur juin 2010)
Juin 2010 465,2 (valeur mai 2010)

Variation **+ 0,19 %**

Évolution annuelle :

Juillet 2010 466,1 (valeur juin 2010)
Juillet 2009 454,2 (valeur juin 2009)

Variation **+ 2,62 %**



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics nationaux pour le mois de juillet 2010

(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	650,3
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	656,4
Terrassements généraux	TP 03	657,3
Sondages et forages	TP 04	614,3
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	128,7
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP 05b	126,6
Dragages fluviaux	TP 06	578,5
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP 07b	111,0
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	703,2
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	676,0
Travaux d'enrobés	TP 09	843,1
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	668,8
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	175,7
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP 10a	126,3
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP 10 bis	695,3
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) ..	TP 11	141,8
Réseaux d'électrification	TP 12	563,2
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	536,4
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	130,6

(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05a « travaux traditionnels » – TP 05b « travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :

<i>Juillet 2010</i>	650,3
<i>Juin 2010</i>	651,3

Variation

- 0,15 %

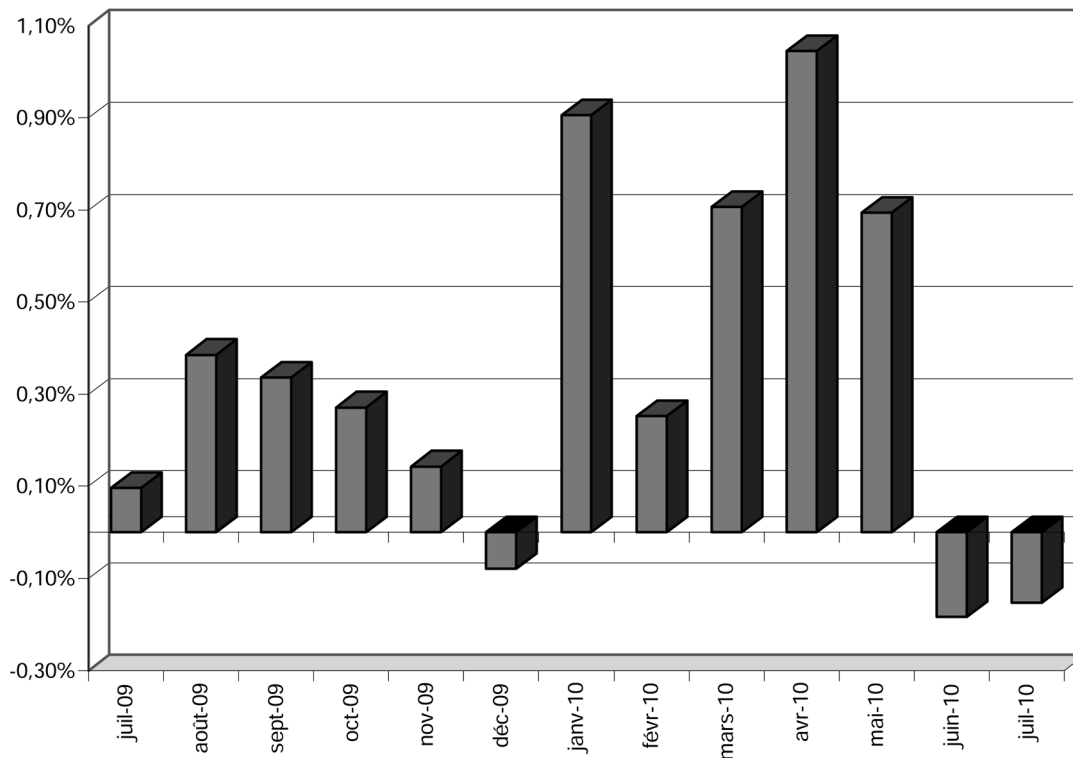
Évolution annuelle :

<i>Juillet 2010</i>	650,3
<i>Juillet 2009</i>	622,9

Variation

+ 4,40 %

■ Evolution de l'index TP01



INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C)
relative à la création des index EV
(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR JUILLET 2010
Travaux de végétalisation	EV 1	102,7
Application de produits phytosanitaires	EV 2	104,9
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	104,6
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	105,8

FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Juillet 2009	110,9
Août 2009	110,8
Septembre 2009	110,2
Octobre 2009	110,3
Novembre 2009	109,9
Décembre 2009	109,9
Janvier 2010	110,3
Février 2010	110,2
Mars 2010	110,2
Avril 2010	110,4
Mai 2010	110,2
Juin 2010	110,6
Juillet 2010	111,2

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988.)

Dates	Valeur
Juillet 2009	171,2
Août 2009	172,2
Septembre 2009	171,7
Octobre 2009	171,6
Novembre 2009	172,6
Décembre 2009	172,1
Janvier 2010	174,3
Février 2010	173,6
Mars 2010	175,2
Avril 2010	176,2
Mai 2010	177,1
Juin 2010	176,7
Juillet 2010	176,9

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Dates	Valeur
Juillet 2009	122,2
Août 2009	122,2
Septembre 2009	122,2
Octobre 2009	113,3
Novembre 2009	113,3
Décembre 2009	113,3
Janvier 2010	120,8
Février 2010	120,8
Mars 2010	120,8
Avril 2010	106,9
Mai 2010	106,9
Juin 2010	106,9
Juillet 2010	102,6

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2008 à août 2009	100,3
De septembre 2009 à août 2010	101

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Juillet 2009	781,5
Août 2009	782,7
Septembre 2009	784,0
Octobre 2009	785,4
Novembre 2009	786,5
Décembre 2009	786,7
Janvier 2010	789,5
Février 2010	789,7
Mars 2010	791,7
Avril 2010	793,3
Mai 2010	793,3
Juin 2010	794,1
Juillet 2010	795,6

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Dates	Valeur
Juillet 2009	147,0
Août 2009	147,3
Septembre 2009	147,3
Octobre 2009	147,3
Novembre 2009	150,4
Décembre 2009	150,4
Janvier 2010	150,4
Février 2010	155,0
Mars 2010	155,0
Avril 2010	155,0
Mai 2010	162,2
Juin 2010	162,2
Juillet 2010	162,2